

RAPPORT DM

Budget communal - Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2025 du budget principal

Le projet de DM1 de l'exercice 2025 qui vous est soumis s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement.....	56 k€
Section d'investissement	-260 k€
Total décision modificative n°1	-204 k€
Dont mouvements réels	684 k€
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	<i>-888 k€</i>

La DM1 de l'exercice budgétaire, votée comme chaque année en décembre, a pour objectif essentiel d'ajuster au plus près des réalisations prévisionnelles de dépenses et de recettes de l'exercice les crédits budgétaires inscrits, notamment en section de fonctionnement, et de prendre en compte les éléments nouveaux intervenus depuis le vote du BS 2025 par le Conseil Municipal en octobre dernier.

Le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement inscrites (en mouvements réels) en DM1 atteint +633 k€ (hors virements de crédits entre section) et représente 0,8% des crédits de fonctionnement de l'exercice 2025 (78,285 M€ au BP+BS 2025).

Les virements de crédits entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant cumulé total de 327 k€ et correspondent à un transfert net de la section d'investissement (-327 k€) vers la section de fonctionnement (+327 k€).

Le virement de la section de fonctionnement (dépense d'ordre) à la section d'investissement (recette d'ordre) est réduit à 10,598 M€ pour l'exercice 2025 (BP+BS+DM) pour assurer l'équilibre section par section.

1) La section de fonctionnement

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement sont égales à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DM1 2025 (en k€)
Dépenses de fonctionnement	56
Dépenses réelles	960
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>-904</i>
Recettes de fonctionnement	56
Recettes réelles	56
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>0</i>

En dépenses réelles

Hors virements de crédits entre sections, les dépenses nouvelles de la section de fonctionnement sont égales à +633 k€ en DM1 2025.

Ces dépenses comprennent, principalement, deux abondements de +180 k€ au titre du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FFCT) de l'exercice 2025 et de +237 k€ au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pour 2025, notifié en juillet dernier. En effet, la contribution communale augmente fortement au titre du FPIC 2025 par rapport au FPIC 2024 avec l'effet induit de la quote-part restant à charge de l'EPT Paris Est

094-219400462-20251211-DEL26AF111225-DE
Date de dépôt dans ma boîte : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

Marne & Bois et qui est répartie dans le cadre du FCCT par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) qui se réunit en fin d'année.

Au total, l'impact budgétaire est de +417 k€.

Les crédits alloués aux charges de personnel sont reventilés entre chapitres fonctionnels (930 à 938) pour coller au plus près des réalisations prévisionnelles de l'exercice 2025 sur 12 mois. Le montant prévisionnel des charges de personnel reste fixé quant à lui à 43,182 M€ comme inscrit au BP 2025.

Par ailleurs, un complément de crédits de +100 k€ est également inscrit au titre des dépenses de chauffage urbain des bâtiments communaux (Géothermie).

Pour équilibrer budgétairement la section de fonctionnement, la réserve pour dépenses imprévues (93020/65888) constituée pour 1,597 k€ au BS 2025 est diminuée de 116 k€, soit un nouveau total (BS+DM) de 1,481 M€.

En recettes réelles

Les recettes nouvelles de la section de fonctionnement s'élèvent à +56 k€. Les ajustements budgétaires proposés sont marginaux et n'appellent pas d'observation particulière.

2) La section d'investissement

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement sont égales à :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DM1 2025 (en k€)
Dépenses d'investissement	-260
Dépenses réelles	-276
<i>Dépenses d'ordre</i>	16
Recettes d'investissement	-260
Recettes réelles	628
<i>Recettes d'ordre</i>	-888

En dépenses réelles

Hors virements de crédits entre sections, les dépenses nouvelles de la section d'investissement augmentent de 50 k€ en DM1 2025.

Il s'agit principalement d'un montant complémentaire de 140 k€ inscrit pour le ravalement du Palais des Sports (100 k€ au BP 2025).

Pour équilibrer budgétairement la section d'investissement, la réserve pour dépenses imprévues (90518/21351) constituée au BS 2025 pour 300 k€ est annulée (-300 k€).

En recettes réelles

Les recettes nouvelles de la section d'investissement s'élèvent à +628 k€.

Ces recettes comprennent les éléments suivants :

* les subventions d'investissement attribuées au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2025) par la Préfecture en juillet dernier pour un montant total de +210 k€ dont 150 k€ au titre de la rénovation du réseau d'eau du Groupe Scolaire Pompidou et 60 k€ pour la réfection de la cour de l'école Pasteur ;

094-219400462-20251211-DEL26AF111225-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025

* le complément de produit des amendes de police de l'exercice 2024 notifié en juin 2025 pour 350 k€ contre une prévision initiale inscrite au BP 2025 de 200 k€ (+150 k€) ;

* la majoration du produit de la taxe d'aménagement (TAM) de +136 k€ compte-tenu des encassemens réels constatés au 31 octobre 2025 (825 k€ au BP+BS 2025) ;

* et la subvention attribuée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2024 de 100 k€ pour l'extension du réseau de vidéoprotection sur la voie publique (+37 caméras en 2024 pour un total désormais de 85 caméras déployées dans l'espace public).

Au total, les nouvelles subventions d'investissement attribuées sur l'année 2025 (DSIL, Région Ile-de-France, Département du Val-de-Marne, Agence de l'Eau Seine-Normandie, SIPPEREC, FIPD ...) s'élèvent à 1,861 M€.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20251211-DEL26AF111225-DE
Date de télétransmission : 16/12/2025
Date de réception préfecture : 16/12/2025